



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale des
territoires et de la mer

Service Eau Environnement

Arrêté modificatif relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2011 – 2012

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2011 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2011 – 2012 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 modifiant l'arrêté du 1er août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juin 2010 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en date du 17 septembre 2010 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 4 de l'arrêté du 17 juin 2011 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2011 – 2012 est ainsi complété :

« Le tir de chevreuil à plomb est autorisé sous réserve que soient utilisés des plombs d'un diamètre minimum de 3,25 mm, soit un numéro inférieur ou égal à 4 dans la série Paris ».

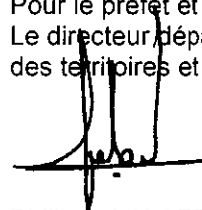
Article 2 – L'article 6 de l'arrêté du 17 juin 2011 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2011 – 2012 est ainsi complété :

« L'utilisation du furet pour la pratique de la chasse au lapin de garenne est autorisée ».

Article 3 – Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord, Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les Maires des communes du département du Nord, Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur régional de la navigation Nord – Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur de l'agence régionale de l'office national des forêts du Nord - Pas de Calais, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique du Nord, Monsieur le Directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité du Nord Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord, Monsieur le Président de la fédération départementale des chasseurs du Nord, Madame et Messieurs les Lieutenants de louveterie, Monsieur le Chef du service départemental Nord de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, publié et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à Lille, le 24 octobre 2011

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des territoires et de la mer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe LALART', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Philippe LALART